



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 28

Numéro  
2014/AVR/17

Point de l'ordre du jour  
1.2.3

## OBJET

DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS AU  
SYNDICAT MIXTE POUR LA  
L'ÉTUDE ET LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE  
(S.M.E.P.E)

RAPPORTEUR  
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 29/04/2014  
L'affichage en mairie le : 29/04/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Lundi 14 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 8 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. N. MASSY, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, Mme M. RICHARD.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI.

### Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE indique que la Commune est membre du **Syndicat Mixte** pour l'**Etude** et la **Protection** de l'**Environnement** de la Haute Garonne qui a pour principale vocation de traiter des questions environnementales sur le Département.

A ce titre, il lance des études ayant trait à l'environnement et organise des manifestations sur ce même sujet et notamment envers la population scolaire. Il met également à dispositions des outils de promotion de règles pour le respect de l'environnement.

Le Conseil Municipal doit désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant.

### Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **24 Voix POUR** et **4 Voix CONTRE** (M. BROT, Mme CABAU, Mme CHEVALLIER, M. ESCANDE) et **4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, Mme ARRIGHI, Mme RICHARD et par procuration M. PERICAUD), désigne :

- en qualité de délégué titulaire : Madame Valérie LETARD
- en qualité de délégué suppléant : Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date de la signature : **28/04/2014**  
Nom du signataire : **Christophe LUBAC**